

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9741  
6 avril 1970  
ORIGINAL : FRANCAIS



LETTRE DATEE DU 6 AVRIL 1970 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE  
CHARGE D'AFFAIRES a.i. DU CAMBODGE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à mes lettres No 1706 et No 1756 des  
1er et 3 avril 1970 (S/9730 et S/9734), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour  
l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Dans la nuit du 1er au 2 avril 1970, vers 2 heures, les forces viet-cong et  
nord-vietnamiennes évaluées à une centaine d'hommes ont attaqué violemment le poste  
militaire khmer de Trapeang Phlong situé à 1 500 mètres environ en deçà de la  
frontière, sur la route nationale No 22, dans la commune de Trapeang Phlong,  
district de Ponhea Krek, province de Kamchai Mea.

Les pertes subies par le poste militaire khmer sont les suivantes :

- Trois militaires tués;
- Deux militaires blessés;
- Une mitrailleuse US, un pistolet-mitrailleur, un pistolet automatique,  
un fusil et un poste téléphonique ont été enlevés;
- Deux baraques incendiées et un fusil endommagé.

- Dans la nuit du 2 au 3 avril 1970, vers 1 h 30, les éléments mixtes  
cambodgiens du quartier de Mimot ont accroché au cours d'une patrouille une force  
viet-cong et nord-vietnamienne d'une cinquantaine d'hommes environ, à 2 500 mètres  
en deçà de la frontière, dans la commune de Roung, district de Mimot, province  
de Phkar Rumchek, et à 7 kilomètres au sud de Mimot.

La patrouille cambodgienne a perdu un tué. Trois viet-cong furent tués et  
un autre fait prisonnier.

- Dans la nuit du 3 avril 1970, vers 21 heures, les forces viet-cong et  
nord-vietnamiennes estimées à trois bataillons bien armés et dotés d'armes  
lourdes (quatre canons de 75 sans recul, lance-roquettes, mortiers et mitrailleuses  
lourdes) ont attaqué violemment durant trois heures le centre de Chiphou (Svay  
Rieng), situé à 20 kilomètres environ de la frontière.

Le bilan provisoire des pertes cambodgiennes s'établit comme suit :

1. Côté militaire :

- 2 chivapôl tués,
- 10 militaires portés disparus,
- 8 blessés graves et 10 blessés légers, dont le capitaine Khlok Koroup, commandant sous-quartier,
- 1 automitrailleuse endommagée,
- 320 fusils Enfield, 30 pistolets-mitrailleurs Sten, 1 mortier, 2 mitrailleuses de 30, 1 mitrailleuse de 50 et des munitions furent enlevés,
- 4 baraques et 1 voiture personnelle détruites,
- Importants matériels et documents du sous-quartier militaire furent enlevés et incendiés,
- La maison du commandat Has Vary incendiée.

2. Côté de la Garde provinciale :

- 1 garde provincial porté disparu,
- 56 fusils MAS 36, 3 carabines US et 1 fusil furent enlevés,
- 2 baraques, des mobiliers et documents ainsi que 5 motos furent incendiés.

3. Côté civil :

- 1 vieille femme tuée,
- Le bureau du chef du district et les archives ainsi que la maison du chef du district furent incendiés,
- Les biens personnels des habitants furent enlevés.

- Dans la même nuit du 3 avril 1970 les Viet-Cong et Nord-Vietnamiens ont incendié aussi le poste de gendarmerie cambodgien de Ravet, en Svay Rieng.

Le Gouvernement du Cambodge se permet d'attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que ces attaques ouvertes et de plus en plus fréquentes des forces et postes cambodgiens de défense à l'intérieur du territoire du Cambodge, perpétrées par les forces viet-cong et nord-vietnamiennes, constituent un grave défi à la Charte de l'Organisation des Nations Unies, au droit international ainsi qu'aux Accords de Genève de 1954, et mettent en danger la paix et la sécurité non seulement du Cambodge mais aussi celles de l'Asie du Sud-Est.

Le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Viet-Nam sont tenus pour entièrement responsables de toutes les conséquences graves qui pourraient en découler.

Le Gouvernement du Cambodge prie les membres du Conseil de sécurité de bien vouloir examiner la possibilité d'user de toute leur influence pour obliger les forces viet-cong et nord-vietnamiennes à mettre fin immédiatement à ces actes d'agression ouverte et à retirer leurs troupes du territoire du Cambodge neutre, indépendant et pacifique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent adjoint du Cambodge,  
Chargé d'affaires a.i.,

(Signé) OR KOSALAK

-----